

| | Avril 2022 | | | Juin 2022 | | | Octobre 2022 | | | |
|---------------------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|--------------|-----------|-----------|------------|
| | Point n°1 | Point n°2 | Point n°3 | Point n°1 | Point n°3 | Point n°4 | Point n°1 | Point n°2 | Point n°3 | Point n°4 |
| Barbastelle d'Europe | - | - | Faible | - | - | - | - | - | - | - |
| Grand Murin | Forte | Forte | Forte | Forte | Forte | - | Faible | Faible | Faible | Faible |
| Murin à oreilles échancrées | - | - | Faible | - | - | - | - | - | - | - |
| Murin de Bochstein | - | Faible | - | - | - | - | Faible | - | - | Faible |
| Murin de Natterer | - | - | - | - | - | - | Forte | Faible | - | Faible |
| Murin sp. | Moyenne | Moyenne | Moyenne | - | Moyenne | Moyenne | Forte | Moyenne | Forte | Moyenne |
| Noctule commune | Forte | Forte | Forte | Moyenne | Forte | Moyenne | Très forte | Forte | Forte | Très forte |
| Noctule de Leisler | - | Moyenne | - | - | - | Moyenne | Moyenne | Moyenne | - | Faible |
| Pipistrelle commune | Moyenne | Moyenne | Forte | Moyenne | Forte | Moyenne | Moyenne | Faible | Moyenne | Moyenne |
| Pipistrelle de Kuhl | Moyenne | Moyenne | Moyenne | Moyenne | Forte | Moyenne | - | - | Faible | Faible |
| Pipistrelle de Kuhl / P. de Nathusius | Moyenne | Faible | Moyenne | Moyenne | Moyenne | Faible | Faible | Faible | Faible | Moyenne |
| Pipistrelle de Nathusius | - | - | - | - | - | - | - | - | Faible | Moyenne |
| Sérotine commune | - | - | Moyenne | - | - | Forte | - | - | - | - |
| OREILLARDS | Moyenne | Forte | Moyenne | Faible | Faible | - | Faible | - | - | Faible |
| SEROTULES | Forte | Forte | Forte | Forte | Forte | Très forte | Forte | Forte | Forte | Forte |
| Toutes espèces | Moyenne | Moyenne | Forte | Moyenne | Moyenne | Moyenne | Moyenne | Moyenne | Moyenne | Moyenne |

Figure 93 : Activité des chiroptères - Source : Biotope

Il est probable que d'autres espèces utilisent le site à d'autres périodes de l'année, notamment en période de migration automnale.

| Nom vernaculaire Nom scientifique | Statuts réglementaires | | Statuts patrimoniaux | | | | Enjeu spécifique | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée | Enjeu contextualisé |
|---|------------------------|--------|----------------------|-----|---------------|-------------------------|------------------|---|---------------------|
| | Europe | France | LRN | LRR | DIC ZNIEFF | Niveau GEM marais | | | |
| Espèces patrimoniales et/ou réglementées | | | | | | | | | |
| Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i> | An IV | Art. 2 | VU | NT | DZ | - | Fort | <p>La Noctule commune est une espèce arboricole typique, qui a toutefois su s'adapter aux conditions de la vie urbaine. Pour la chasse, du fait de son vol rapide et peu manœuvrable, la Noctule commune recherche des milieux ouverts et riches en insectes. Elle chasse généralement en altitude, en survolant les massifs forestiers, les grandes étendues d'eau (lac, étang, ...). On la trouve également au-dessus des vallées alluviales présentant des cours d'eau bordés de ripisylves. Elle chasse dans un rayon relativement important autour de son gîte, en moyenne 10 km. En forêt, les anciennes loges de pics constituent la grande majorité des gîtes utilisés par la Noctule commune. En milieu urbain, elle est présente dans les plaines et autres alignements d'arbres riches en cavités, mais également sur certains bâtiments (immeubles modernes) ou ouvrages d'art, on peut la trouver au niveau des corniches de ponts.</p> <p>L'espèce a été contactée sur l'ensemble des périodes sur le site. La présence de la zone ouverte, et également des bassins de rétention d'eau du site, offre des habitats de chasse particulièrement favorables à cette espèce. Les parcelles forestières entourant le site offrent de nombreuses possibilités de gîtes pour cette espèce, que ce soit en période de transit ou en période de mise-bas et élevage des jeunes.</p> | Fort |
| Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i> | An IV | Art. 2 | NT | NT | DZ | - | Fort | <p>La Noctule de Leisler est une espèce forestière montrant une préférence pour les forêts de feuillus, mais elle fréquente aussi les boisements de résineux. Elle chasse au niveau de la canopée (au-dessus et en-dessous), notamment dans les vieilles futaies dans les sous-bois, le long des chemins forestiers et des lisières. Elle apprécie également les zones humides telles que les étangs forestiers, les lacs, les rivières, ... Dans les villages et les villes, on peut l'observer chasser autour des lampadaires, dans les parcs et les jardins. En forêt, les anciennes loges de pics, les caries dues au pourrissement ou encore les tentes constituent la grande majorité des gîtes utilisés par la Noctule de Leisler. En milieu urbain, elle est</p> | Fort |

| | | | | | | | | | | |
|---|-------------------|--------|----|----|----|---|--------|---|---|--|
| | | | | | | | | | également présente dans les bâtiments où elle s'installe dans les combles des maisons, églises, ... ou encore dans les corniches des ponts. | |
| Grand Murin <i>Myotis myotis</i> | An II | Art. 2 | LC | LC | DZ | - | Faible | <p>La Noctule de Leisler a été contactée lors des différentes périodes suivies. Cette espèce semble néanmoins moins présente que la Noctule commune. Comme pour la Noctule commune, la présence de la zone ouverte et des bassins de rétention d'eau du site offre des habitats de chasse particulièrement favorables à cette espèce.</p> <p>Les parcelles forestières entourant le site offrent de nombreuses possibilités de gîtes pour cette espèce, que ce soit en période de transit ou en période de mise-bas et élevage des jeunes.</p> | Moyen | |
| Murin de Bechstein | An II et An IV | Art. 2 | NT | DD | DZ | - | Moyen | <p>Le Grand Murin est une espèce principalement forestière, notamment en Europe occidentale et centrale. Il affectionne également des milieux mixtes avec des haies, des prairies et des bois. Les vieilles forêts de feuillus constituent des habitats de chasse préférés du Grand Murin. Il affectionne particulièrement les vieilles hêtres et chênaies présentant des sous-bois peu développés. Il peut ainsi prélever ses proies (carabes, ...) dans la litière forestière. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Les proies volantes peuvent aussi être capturées. Les zones de bocage et les prairies pâturées peuvent également constituer des habitats de chasse appréciés par certaines colonies. La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon de 10 à 25 km. Le Grand Murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux.</p> <p>Le Grand Murin a été contacté à de nombreuses reprises lors des passages réalisés au printemps et à l'été (41 fois sur le site lors des 2 nuits enregistrements le 28 avril et le 20 juin 2022), ce qui est une activité forte pour l'espèce. A l'automne, l'activité semble moins importante. Il utilise aussi bien la forêt d'Orléans que les pâturés du site comme zone de chasse. Une telle activité laisse à présager une possible colonie dans le secteur. La colonie de reproduction connue la plus proche est localisée à Chilleux-aux-Bois, soit à environ 15 km, ce qui correspond à une distance pouvant être parcouru entre un gîte et un terrain de chasse par cette espèce.</p> | Moyen | |
| <i>Myotis bechsteini</i> | | | | | | | | <p>étangs dans lesquels elle exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage. Les terrains de chasse exploités par le Murin de Bechstein semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures, ...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit. Ces mêmes cavités sont également utilisées comme site de reproduction.</p> <p>Le Murin de Bechstein a été contacté au printemps et à l'automne à quelques reprises. Il peut venir chasser au sein de zones enherbées ou en lisières de parcelles forestières. Les parcelles forestières entourant le site offrent de nombreuses possibilités à la fois de gîtes tout au long de l'année mais également des terrains de chasses particulièrement favorables.</p> | | |
| Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | An IV | Art. 2 | NT | LC | - | - | Moyen | <p>Espèce ubiquiste anthropophile, la Pipistrelle commune est une espèce de chauves-souris particulièrement abondante, c'est l'espèce la plus souvent contactée. Elle est présente dans tous les milieux. On la trouve à la fois dans des milieux naturels bien conservés (forêts, zones humides, ...) et également au cœur des grandes zones urbaines ou bien des grandes plaines céréalières. Elle est présente dans tous les milieux et gîte préférentiellement dans les bâtiments mais peut occuper des cavités arboricoles.</p> <p>La Pipistrelle commune est l'espèce la plus souvent observée sur le site. Elle a été observée sur l'ensemble des points d'écoutes. La Pipistrelle commune est une espèce ubiquiste, l'ensemble des milieux présents sur le site lui sont favorables et constituent des habitats de chasse. Les boisements environnants et les bâtiments offrent des gîtes favorables à cette espèce.</p> | Moyen | |
| Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> | An IV | Art. 2 | NT | LC | DZ | - | Moyen | <p>Espèce ubiquiste qui chasse dans différents types de milieux et gîte préférentiellement dans les bâtiments. La Sérotine commune chasse dans des milieux relativement variés. Elle est présente dans des milieux ouverts ou encore dans des paysages de bocage où elle chasse au-dessus des prairies et le long des haies hautes. Elle apprécie également les zones humides (étangs, rivières, ...). En forêt, elle capture les insectes en volant le long des lisières et des allées forestières. Elle est également présente dans des milieux plus urbanisés. Elle est régulièrement contactée chassant dans les parcs, les jardins ou encore autour des lampadaires.</p> | Moyen | |
| Pipistrelle Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> | An IV | Art. 2 | NT | NT | DZ | - | Fort | <p>La Sérotine commune a été identifiée à quelques reprises dans le cadre de cette étude, sur les deux points d'écoute les plus au sud de l'aire d'étude. Les lisières et boisements constituent des habitats de chasse favorables à la Sérotine commune. Elle n'a pas été identifiée avec certitude lors des inventaires réalisés à l'automne, mais elle peut également utiliser le site à cette période de l'année.</p> <p>La Pipistrelle de Nathusius est une espèce migratrice qui se reproduit dans le nord-est de l'Europe et hiverne sur les côtes méditerranéennes et atlantiques. Son statut et ses mouvements migratoires sont encore mal connus en raison du recouvrement des critères acoustiques de son sonar avec ceux de la Pipistrelle de Kuhl. La Pipistrelle de Nathusius est qualifiée de forestière. Elle apprécie les forêts riches en plans d'eau et en mares, ou encore avec des tourbières. Les forêts alluviales constituent des habitats particulièrement favorables à cette espèce. Elle fréquente notamment ces milieux en période de migration. Elle chasse les insectes en volant le long des lisières, des allées boisées ou bien au-dessus des étendues d'eau (étang, rivière, fleuve, ...).</p> <p>Les boisements et l'étang localisés autour du site offrent des possibilités de gîtes et des habitats de chasse favorables à cette espèce. La Pipistrelle de Nathusius est une espèce migratrice présente dans notre région majoritairement en période de migration. Cette espèce peut donc être présente à la fin de l'été et début d'automne. Elle a d'ailleurs été identifiée à quelques reprises lors des écoutes réalisées en octobre.</p> | Moyen | |
| Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> | An II et An IV | Art. 2 | LC | LC | DZ | - | Faible | <p>Le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts, bocage, ripisylve. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie. Il chasse en volant dans le feuillage, il prospecte la canopée et les houppiers des arbres isolés. Les gîtes de reproduction sont variés aussi bien dans des bâtiments que dans des cavités naturelles.</p> <p>Le Murin à oreilles échancrées a été contacté une seule fois en période de transit printanier le 28 avril 2022.</p> | Faible | |

| | | | | | | | | | |
|---|----------------|--------|----|----|----|---|--------|---|--------|
| Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i> | An IV | Art. 2 | LC | LC | DZ | - | Faible | La Pipistrelle de Kuhl est une espèce anthropophile. Elle est présente dans les agglomérations de différentes tailles, on la trouve aussi bien dans les villages que dans les grandes villes. Elle chasse aussi bien dans des milieux ouverts que dans des boisements. Elle apprécie les zones humides et chasse également dans les villages et les villes autour des lampadaires. Ses gîtes sont principalement anthropiques été comme hiver. Comme la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl est une espèce ubiquiste. Sur le site bien qu'elle ait été contactée sur l'ensemble des points, elle semble moins fréquente que la Pipistrelle commune. L'ensemble des habitats présents sur le site constitue des habitats de chasse favorables à la Pipistrelle de Kuhl. La forêt autour du site offre des gîtes favorables à cette espèce. | Faible |
| Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i> | An IV | Art. 2 | LC | DD | DZ | - | Faible | L'Oreillard roux est une espèce forestière. Il montre une certaine préférence pour les boisements de feuillus qui offrent un sous-bois dense. Il capture les insectes en parcourant les lisières, les allées forestières, en recherchant les insectes depuis la litière jusqu'à la canopée. Il peut capturer les insectes en vol, mais le plus souvent il glane les insectes posés au sol ou bien sur la végétation. Ses gîtes sont arboricoles et anthropiques en été et arboricoles et cavernicoles en hiver. Le groupe des oreillards a été contacté sur le site sans pouvoir différencier les deux espèces pour la majorité des contacts de ce groupe. Seulement 2 contacts d'Oreillard roux ont été identifiés avec certitude. La forêt d'Orléans autour de l'aire d'étude offre des habitats favorables à cette espèce plus forestière que ce soit en termes de gîte ou de territoire de chasse. | Faible |
| Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i> | An II et An IV | Art. 2 | LC | NT | DZ | - | Moyen | La Barbastelle d'Europe est une espèce forestière qui affiche une nette préférence pour les forêts âgées mixtes à strates buissonnantes. Elle chasse au niveau de la canopée et affectionne particulièrement les lisières forestières. Les zones de bocage riches en haies ainsi que la présence de zones humides (étang, rivière, ...) constituent également des habitats favorables à cette espèce. La Barbastelle d'Europe a été contactée 2 fois sur le point le plus à l'ouest du site le 28 avril 2022. L'ensemble des lisières du site offre des habitats de chasse favorables à cette espèce. | Faible |
| Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i> | An IV | Art. 2 | LC | NT | DZ | - | Moyen | Le Murin de Daubenton est une espèce qualifiée de forestière qui a besoin de zones humides et étendues d'eau à proximité pour chasser. Il chasse les insectes en volant au ras de l'eau. Il capture les insectes posés sur l'eau ou émergents en volant entre 5 et 40 cm au-dessus de l'eau. Il préfère les étendues d'eau calme comme les étangs, les lacs, les mares. Au-dessus des rivières et fleuves, il va surtout chasser au niveau des secteurs non agités, les bras morts, ... Il chasse aussi régulièrement dans les boisements riverains (ripisylves), les lisières et les allées forestières. Le Murin de Daubenton possède deux types de gîtes principaux qui sont les cavités arboricoles et les ponts. Dans les arbres, il fréquente les anciennes loges de pics, les caries formées par le pourrissement, les fentes, ... Le Murin de Daubenton est une espèce répandue dans notre région et présente dans la bibliographie. Elle peut être considérée comme présente sur le site. Les bassins présents sur le site peuvent constituer des habitats de chasse. L'espèce peut également utiliser des gîtes arboricoles au sein des parcelles forestières entourant le site. | Faible |
| Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i> | An IV | PN | LC | LC | DZ | - | Faible | Le Murin de Natterer montre une nette préférence pour les forêts et les boisements de feuillus que ce soit pour la focalisation des gîtes ou bien les habitats de chasse. Le Murin de Natterer hiberne dans les sites souterrains tels que les anciennes carrières, les aqueducs, les grottes, ... où il se glisse, parfois profondément dans les fissures des voûtes. Il semble également utiliser les gîtes arboricoles et les fissures dans les faïsses. Le Murin de Natterer est une espèce plutôt forestière. Les parcelles forestières entourant le site lui sont particulièrement favorables. Sur le site, elle a été observée à quelques reprises lors des inventaires réalisés à l'automne. Les lisières boisées mais également les prairies peuvent également offrir des habitats de chasse pour cette espèce. | Faible |

Légende :

- An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- Art. 3 : espèces inscrites à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus.
- LRN : La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2017) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge régionale des mammifères (CSRPN, 2012) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- Dét. ZNIEFF : DZ : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en Centre-Val de Loire (DREAL Centre-Val de Loire, 2018)

Figure 94 : Enjeux des chiroptères dans l'aire d'étude rapprochée – Source : Biotope

Douze espèces de chiroptères et 5 groupes d'espèces sont présents dans l'aire d'étude rapprochée. Toutes ces espèces sont protégées. Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 2 espèces avec un enjeu écologique fort,
- 5 espèces ou groupe d'espèces avec un enjeu écologique moyen,
- 5 espèces ou groupe d'espèces avec un enjeu écologique faible.

6.3.5.6.2 Cartographies

Les cartographies suivantes représentent les chiroptères et les enjeux de conservation dans l'aire d'étude rapprochée.

Etude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly

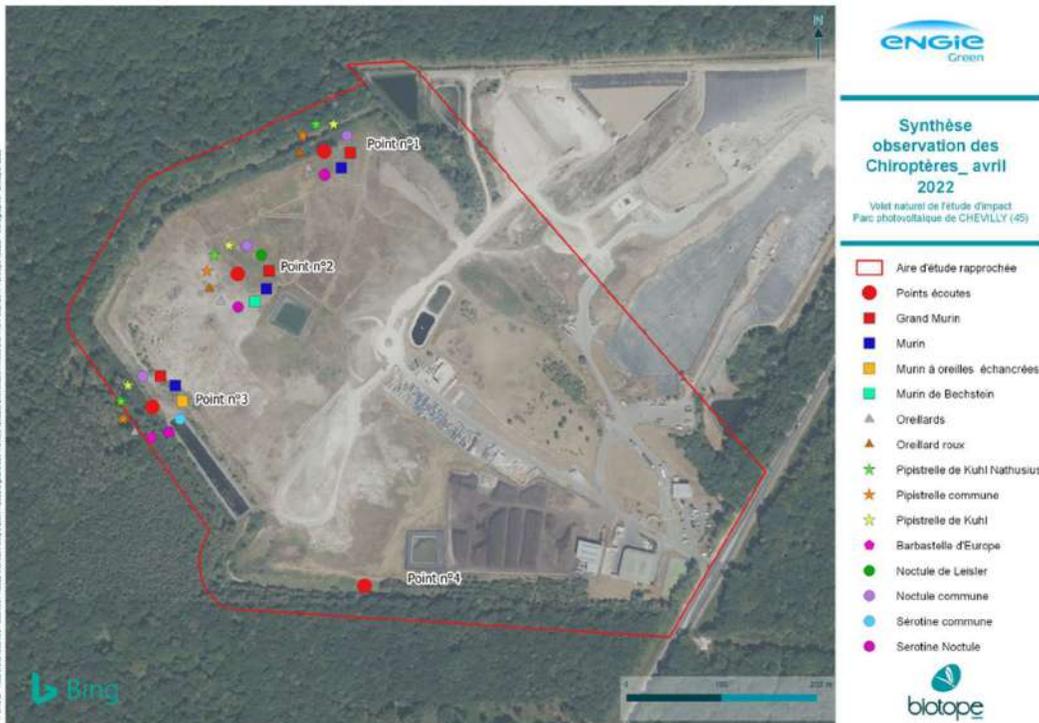


Figure 95 : Synthèse d'observation des chiroptères en avril 2022 – Source : Biotope

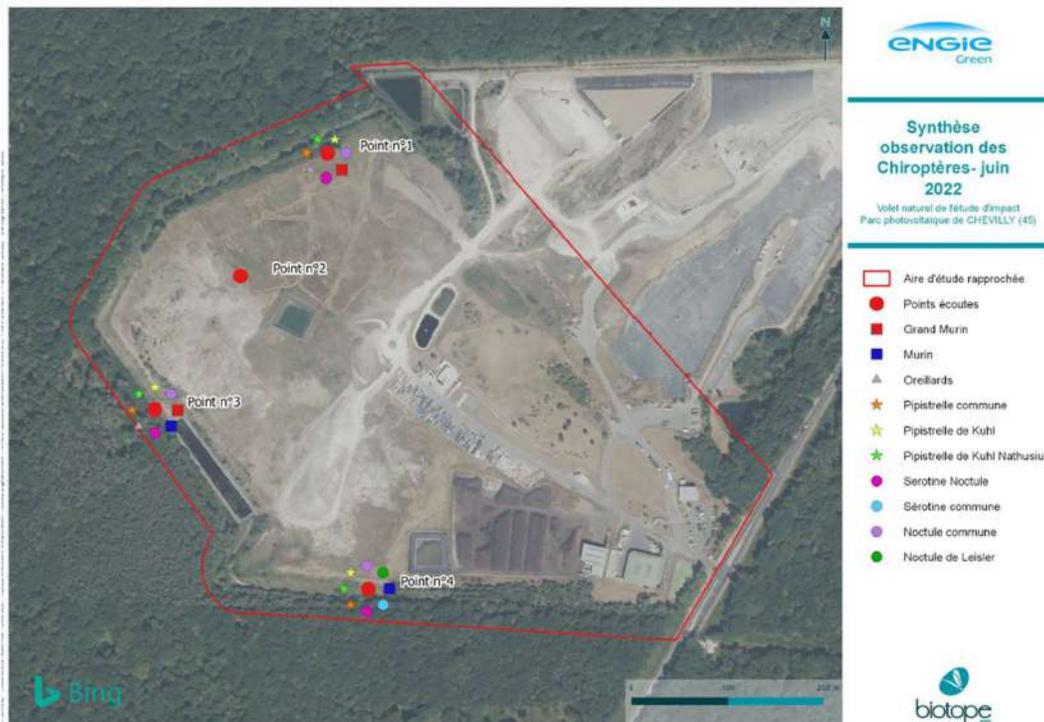


Figure 96 : Synthèse d'observation des chiroptères en juin 2022 – Source : Biotope

Etude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly

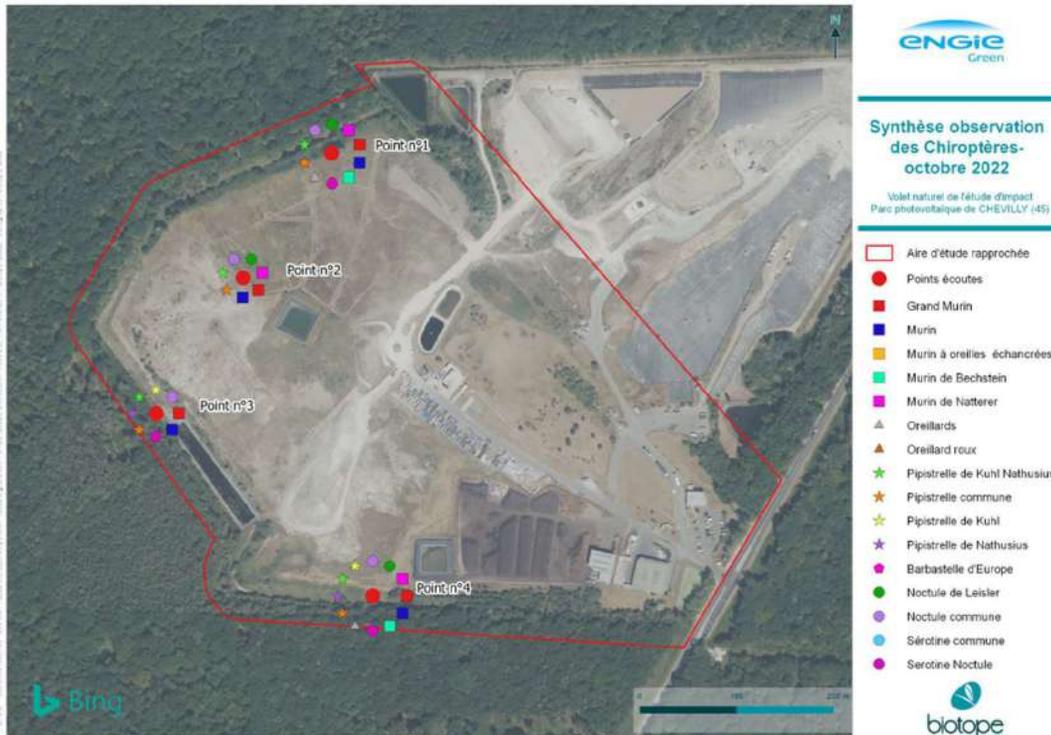


Figure 97 : Synthèse d'observation des chiroptères en octobre 2022 – Source : Biotope



Figure 98 : Enjeu de conservation pour les chiroptères dans l'aire d'étude rapprochée – Source : Biotope

6.3.6 Conclusion des enjeux habitats naturels, flore et faune

Habitats naturels :

Située au cœur d'une matrice boisée, sur la partie sud-ouest de la décharge de Saint-Lyé-la-Forêt, l'aire d'étude est essentiellement occupée par une friche vivace collinéenne et des espaces anthropisés (routes, zones anthropiques). L'ensemble des habitats présentent peu d'enjeux, exception faite de la prairie marécageuse à Peucedan de France et Molinie bleue, située au nord de l'aire d'étude rapprochée, en lisière de boisement. Cet habitat est en effet un habitat communautaire humide classé en liste rouge en région Centre-Val de Loire.

L'enjeu pour cet habitat est fort.

Zones humides :

Au regard de ces éléments, l'impact sur les zones humides ne peut actuellement être évalué. Un échange avec la DDT du Loiret apparaît nécessaire afin de pouvoir statuer sur la prise en compte du critère pédologique sur ces sols remaniés, et donc sur le dimensionnement des impacts et mesures ERC. La délimitation des zones humides du site demeure donc incomplète et assujettie aux choix méthodologiques qui seront réalisés.

Flore :

Aucune espèce protégée et/ou patrimoniale n'a été recensée lors des inventaires. Deux espèces végétales classées parmi les espèces végétales exotiques envahissantes en région Centre-Val de Loire sont présentes au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit du Robinier Faux-acacia (*Robinia pseudoacacia* L., 1753) et du Solidago du Canada (*Solidago canadensis* L., 1753).

Les enjeux floristiques sont globalement faibles à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

Insectes :

30 espèces d'insectes (21 lépidoptères, 8 odonates et 1 coléoptère) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles 5 remarquables. Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent la mare favorable au Leste des bois, la lisière forestière favorable au Miroir, au Petit collier argenté et à l'Hespérie du brome et les friches favorables à l'Azuré des cytises.

Amphibien :

11 espèces d'amphibiens sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Les principaux secteurs à enjeux concernent les mares forestières, bassins de rétention et les fossés inondés. La forêt d'Orléans est quant à elle favorable à l'hivernage des amphibiens. Les autres milieux ne présentent guère d'intérêt pour les amphibiens.

Reptiles :

5 espèces de reptiles sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles une est considérée comme patrimoniale : le Lézard des souches (considérée comme présente sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de cette espèce). On signalera par ailleurs que toutes les espèces de reptiles observées sont protégées à des degrés divers au niveau national ; on notera notamment que toutes les espèces observées, à l'exception de l'Orvet fragile, bénéficient de la protection la plus stricte (individus et habitats de reproduction/repos). Les principaux secteurs à enjeux au sein

de l'aire d'étude rapprochée concernent avant tout les habitats favorables aux Lézard des souches (lisières forestières).

Ces différents milieux présentent donc un enjeu très fort de préservation. Les autres milieux présentent un intérêt moindre pour le groupe des reptiles.

Oiseaux :

○ En période pré-nuptiale

L'analyse de la bibliographie et le passage de terrain réalisé fin avril 2022 montrent que l'aire d'étude rapprochée est survolée par des individus en période migratoire. Huit espèces patrimoniales sont présentes en période de migration pré-nuptiale, dont deux (le Bruant zizi et le Milan noir) ont été observés lors du passage de terrain. En revanche, cette aire ne semble pas constituer une zone privilégiée pour le stationnement des oiseaux lors de cette phase migratoire. On notera tout de même une augmentation des effectifs de certaines espèces d'oiseaux au sein des zones boisées et buissonnantes attractive à cette période de l'année pour leurs baies et leurs graines. Les espèces sont principalement observées en halte migratoire (en repose ou en alimentation) au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Au regard des observations réalisées et de la bibliographie, l'enjeu de l'aire d'étude rapprochée semble donc faible pour les oiseaux migrateurs à cette période de l'année.

○ En période de nidification

56 espèces d'oiseaux (45 espèces nicheuses, 11 espèces non nicheuses mais présentes ponctuellement en période de reproduction) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles 18 remarquables. Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les zones boisées (bois, buissons, ronciers) favorables à la reproduction d'oiseaux forestiers ou de milieux semi-ouverts, comme la Linotte mélodieuse, le Tarier pâtre, le Chardonneret élégant, la Tourterelle des bois), mais également les zones humides (mare, bassin de rétention, fossé inondé) favorables à la reproduction de divers oiseaux mais également utilisées comme zone refuge pour nombreuses espèces. Les autres milieux semblent être légèrement moins utilisés par les oiseaux.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement moyen pour les oiseaux.

○ En période post-nuptiale

L'analyse de la bibliographie et le passage de terrain réalisé début octobre 2022 montrent que l'aire d'étude rapprochée est survolée par des individus en période migratoire. Sept espèces patrimoniales sont présentes en période de migration post-nuptiale, dont une (le Bruant zizi) a été observée lors du passage de terrain. En revanche, cette aire ne semble pas constituer une zone privilégiée pour le stationnement des oiseaux lors de cette phase migratoire. On notera tout de même une augmentation des effectifs de certaines espèces d'oiseaux au sein des zones boisées et buissonnantes attractive à cette période de l'année pour leurs baies et leurs graines. Les espèces sont principalement observées en halte migratoire (en repose ou en alimentation) au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Au regard des observations réalisées et de la bibliographie, l'enjeu de l'aire d'étude rapprochée semble donc faible pour les oiseaux migrateurs à cette période de l'année.

○ En période d'hivernage

L'analyse de la bibliographie et le passage de terrain réalisé début décembre 2022 montrent que l'aire d'étude rapprochée est utilisée par quelques espèces d'oiseaux en période d'hivernage. En revanche, cette aire ne semble pas constituer une zone privilégiée pour le stationnement des oiseaux lors de cette période de l'année. Au total, lors du passage effectué sur site, 25 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Parmi elles et au regard de leurs statuts de rareté/menace, 3 sont considérées comme patrimoniales (Corbeau freux, Pouillot véloce, Tarier pâtre). Néanmoins, ces 3 espèces ne présentent que de faibles effectifs.

Au regard des observations réalisées et de la bibliographie, l'enjeu de l'aire d'étude rapprochée semble donc faible pour les oiseaux hivernants.

Mammifères :

6 espèces de mammifères sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles aucune n'est remarquable. On notera que l'Écureuil roux et le Hérisson d'Europe sont protégés au niveau national ; les individus ainsi que leurs habitats de reproduction/repos seront donc à préserver. Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent donc les milieux forestiers.

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent donc les milieux forestiers.

Chiroptères :

Le site offre une diversité d'espèce de chauves-souris relativement importante. Les différents milieux présents au sein du site constituent des habitats de chasse favorables à l'ensemble des espèces identifiées. Les lisières forestières sont ainsi particulièrement favorables à la Barbastelle d'Europe, à la Sérotine commune, les pipistrelles ou encore aux espèces plus forestières comme le Murin de Bechstein et l'Oreillard roux. Les milieux plus ouverts et enherbés sont également appréciés du Grand Murin ou encore de la Noctule commune. Les bassins de rétention d'eaux et les fossés inondés fournissent des zones de chasse riches en insectes particulièrement appréciées du Murin de Daubenton, des Pipistrelles ou encore de la Noctule commune.

Le site offre peut de milieux favorables à la présence de gîtes. Les parcelles forestières entourant le site peuvent accueillir des gîtes voire des colonies de mise-bas pour la grande majorité des espèces recensées sur site. Ceci est probablement le cas pour la Noctule commune, la Noctule de Leisler, le Murin de Bechstein, l'Oreillard roux, Certaines espèces vont plutôt préférer des gîtes anthropiques (combles de maisons, toitures, volets). Ceci est le cas entre autres de la Sérotine commune, de la Pipistrelle de Kuhl, du Murin à oreilles échancrées ou encore du Grand Murin. Il est probable que les espèces observées sur le site gîtent dans les villages et hameaux environnants. Aucune colonie n'a été connue pour ces espèces dans la bibliographie à l'exception de la colonie de Grand Murin localisée sur la commune de Chilleurs-aux-Bois, à environ 15 km. Il est possible que les observations réalisées sur le site correspondent à des individus de cette colonie. L'espèce est en effet connue pour pouvoir se déplacer dans un rayon de 20 km autour des colonies de mise-bas.

Toutes ces espèces sont protégées.

6.3.7 Continuités et fonctionnalités écologiques

6.3.7.1.1 Position de l'aire d'étude éloignée dans le fonctionnement écologique régional

L'aire d'étude éloignée intercepte trois réservoirs de biodiversité (milieux boisés, landes humides atlantiques septentrionales, milieux humides) ainsi que le corridor écologique des milieux humides.

Le tableau suivant fournit une analyse synthétique de la position du projet par rapport aux continuités écologiques d'importance régionale à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Tableau 13 : Position de l'aire d'étude éloignée par rapport aux continuités écologiques d'importance régionale

| Sous-trame concernée | Composante du réseau écologique régional | Position au sein de l'aire d'étude éloignée |
|--|--|--|
| Réservoirs de biodiversité | | |
| Sous-trame des milieux boisés | Bas marais des Crots | Sud-Est de l'aire d'étude |
| Sous-trame des landes humides atlantiques septentrionales | Bas marais des Crots | Sud-Est de l'aire d'étude |
| Sous-trame des milieux humides | Bas marais des Crots | Sud-Est de l'aire d'étude |
| Corridors écologiques | | |
| Sous-trame des zones humides | Forêt domaniale d'Orléans | Secteur Est de l'aire d'étude |
| Corridors diffus | | |
| Sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides | Forêt domaniale d'Orléans | Secteur Sud-Est de l'aire d'étude |
| Sous-trame des milieux boisés | Forêt domaniale d'Orléans | Recouvre la quasi-totalité de l'aire d'étude hormis une partie du secteur Nord |
| Sous-trame des milieux humides | Forêt domaniale d'Orléans | Secteur Sud de l'aire d'étude |

L'aire d'étude éloignée est traversée par un corridor écologique de la sous-trame des milieux humides. À l'échelle régionale, il s'agit du corridor humide fonctionnel qui prend place au sein de la forêt domaniale d'Orléans. L'ensemble des réservoirs de biodiversité font partie de la composante régionale du bas marais de Crots, ZNIEFF de type 1.

L'aire d'étude rapprochée n'est en contact avec aucun réservoir de biodiversité, mais avec un corridor diffus de la sous-trame des milieux boisés identifié au SRCE et faisant partie de la forêt domaniale d'Orléans. Plusieurs autres réservoirs de biodiversité et corridors écologiques sont également présents à proximité de l'aire d'étude. Les plus proches d'entre eux sont le corridor diffus de la sous-trame des milieux humides ainsi que le corridor écologique de milieux humides, respectivement à 600 mètres au sud et à 1,8 km à l'Est de l'aire d'étude rapprochée.

On note également la présence d'une départementale constituant un élément fragmentant à l'intersection directe de l'aire d'étude rapprochée.

Etude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly

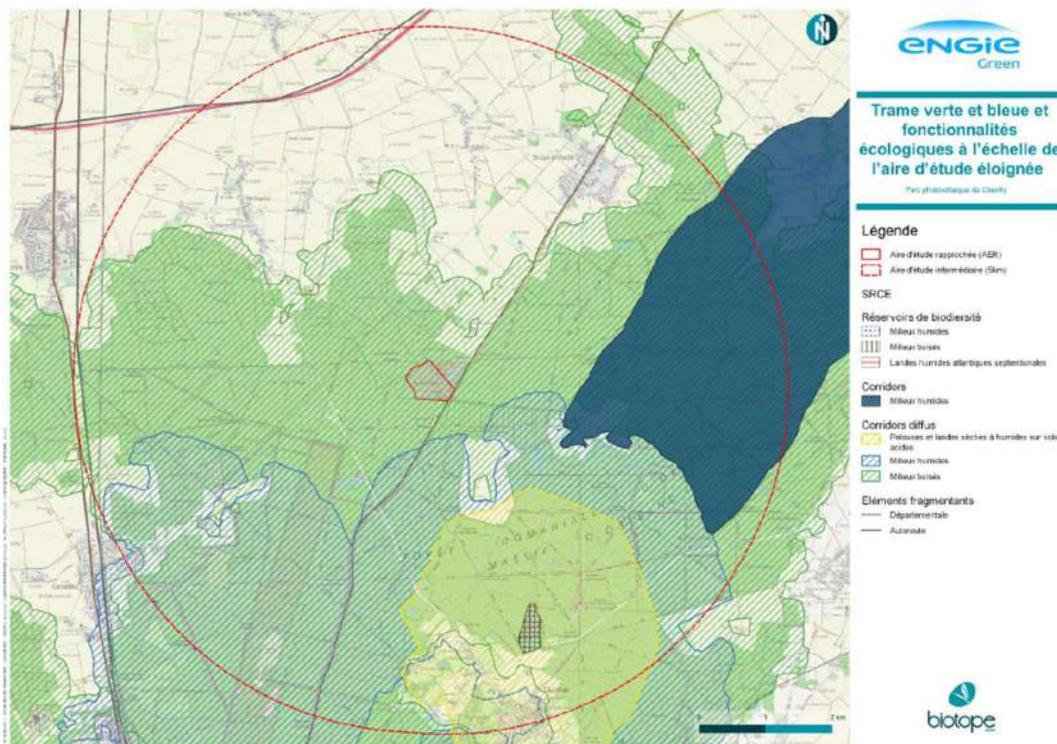


Figure 99 : Cartographie de la trame verte et bleue ainsi que les fonctionnalités écologiques dans l'aire d'étude éloignée – Source : Biotope

6.3.7.1.2 Fonctionnalités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Le tableau suivant synthétise les continuités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, sur la base des éléments mis en évidence dans l'état initial. Il met en évidence les principaux corridors ou réservoirs de biodiversité, en s'affranchissant des niveaux d'enjeux liés aux espèces.

Tableau 14 : Principaux milieux et éléments du paysage de l'aire d'étude rapprochée et rôle dans le fonctionnement écologique local – Source : Biotope

| Milieux et éléments du paysage de l'aire d'étude rapprochée | Fonctionnalité à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée |
|---|---|
| Zones en eau et habitats humides | Les zones en eau (fossés, mare, bassin rétention) ainsi que les secteurs de roselières offrent des éléments relais pour les espèces et notamment les amphibiens en période de reproduction. |
| Boisements | La majorité des secteurs boisés se positionne en périphérie de l'aire d'étude. Les continuités transversales sont limitées. |
| Friches et milieux prairiaux | Milieux de chasse pour de nombreuses espèces (avifaune, chiroptères, reptiles...) et de vie pour les insectes. |

Les habitats naturels de l'aire d'étude rapprochée participent au fonctionnement écologique locale malgré la présence d'activités anthropiques importantes à l'est, et d'un cloisonnement du site. La présence de milieux ouverts, dénotant avec les milieux boisés denses de la forêt d'Orléans en périphérie, favorise l'alimentation/chasse de nombreuses espèces sur la zone.

Les éléments linéaires (fossés, haies...) ou ponctuels du paysage (fourrés, buissons, mares, bassins de rétention...) répartis sur l'intégralité de l'aire d'étude, constituent des zones de refuge, de reproduction et d'alimentation pour certaines espèces, mais également des supports de déplacement et de dispersion des différentes espèces à une échelle locale.

Etude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly



Les principaux corridors de déplacement (fossés, lisières forestières) se situent sur le pourtour de l'aire d'étude rapprochée.

6.3.8 Synthèse des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Afin de mettre en évidence les principaux groupes à enjeu écologique au sein de l'aire d'étude rapprochée, un tableau de synthèse a été établi (voir tableau ci-après).

Il est important de préciser que cette évaluation est relative à l'aire d'étude rapprochée et non à l'emprise du projet.

Les différentes données collectées dans le cadre de cette étude ont permis d'appréhender l'intérêt des milieux de l'aire d'étude rapprochée.

Une hiérarchisation en sept niveaux d'enjeu écologique a été établie : enjeu nul à majeur.

Une carte de localisation et de synthèse des enjeux écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée est présentée ci-après

Tableau 15 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée – Source : Biotope

| Enjeu | Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée | |
|-----------|---|--|
| | Groupes et/ou espèces liés | Localisation/Description |
| Très fort | Zones humides | <p>Les habitats humides (H) atteignent un recouvrement cumulé de 12,2 % de l'aire d'étude rapprochée, les secteurs potentiellement humides (pro parte/p.) 47,1 %, et les végétations non caractéristiques 15,9 %.</p> <p>L'ensemble des sondages pédologiques menés sur les habitats p. et NC en périphérie des casiers de stockage, présente des traces d'hydromorphie au-dessus de 50 cm s'intensifiant en profondeur (jusqu'à 1.20m ou l'arrêt par refus de tarière). Le remaniement des horizons pédologiques a également pu être observé sur la totalité des points.</p> <p><u>Au regard de ces éléments, l'impact sur les zones humides ne peut actuellement être évalué. Un échange avec la DDT du Loiret apparaît nécessaire afin de pouvoir statuer sur la prise en compte du critère pédologique sur ces sols remaniés, et donc sur le dimensionnement des impacts et mesures ERC. La délimitation des zones humides du site demeure donc incomplète et assujettie aux choix méthodologiques qui seront réalisés.</u></p> |
| | Lézard des souches | Présence possible sur les secteurs de lisières forestières. Espèce citée dans la bibliographie communale bénéficiant d'un PRA. |
| Fort | Prairies marécageuses à Peucedan de France et Molinie bleue | Lisière forestière entre un fourré hygrophile et un boisement acidiphile au nord de l'aire d'étude. Etat de conservation moyen car milieu en cours de fermeture. Cet habitat est un habitat communautaire humide classé en liste rouge en région Centre-Val de Loire. |
| | Leste des Bois | L'espèce peut être présente au niveau de la mare au nord du site, |

Etude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly



| | | |
|--------------------------|--|--|
| | Tarier pâtre | Reproduction au sein des milieux ouverts. Population considérée comme importante au regard de la taille du site. |
| | Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse | Reproduction au sein des milieux buissonnants de l'aire d'étude |
| | Noctule commune et Noctule de Leisler | Habitats de chasse au niveau des milieux ouverts et des zones en eau, |
| Moyen | Azuré des cytises, Hespérie du brome, Miroir, Petit collier argenté | Présence sur les friches et au niveau des lisières boisées du site. |
| | Grenouille rousse, Alyte accoucheur, Triton alpestre, Triton ponctué, Triton crêté | Présence possible au niveau de la mare, des fossés et des bassins de rétention en période de reproduction |
| | Bruant jaune | Reproduction possible au sein de l'aire d'étude |
| | Tourterelle des bois | En bordure du site en lisière forestière. |
| | Grand Murin | Activité forte pour le Grand Murin sur le site. Il utilise aussi bien la forêt d'Orléans que les pâtures du site comme zone de chasse. Une telle activité laisse à présager une possible colonie dans le secteur (potentiellement celle de Chilleurs-aux-bois. |
| | Murin de Bechstein | |
| | Pipistrelle commune | |
| Sérotine commune | Pour les autres espèces le site représente un habitat de chasse préférentiel. | |
| Pipistrelle de Nathusius | | |

Etude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly



| | | |
|---------------|-----------------------------------|--|
| Faible | Autres habitats naturels et flore | L'aire d'étude est essentiellement occupée par une friche vivace collinéenne et des espaces anthropisés avec un enjeu écologique considéré comme globalement faible (hormis la prairie marécageuse à Peucedan de France et Molinie bleue). Les habitats étant dégradés, ils n'offrent pas la possibilité à un grand nombre d'espèces floristiques de s'installer. Le cortège végétal y est ainsi appauvri. |
| | Autres espèces communes | Plusieurs secteurs plus riches que d'autres : fourrés, milieux herbeux à l'ouest... |

Etude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly

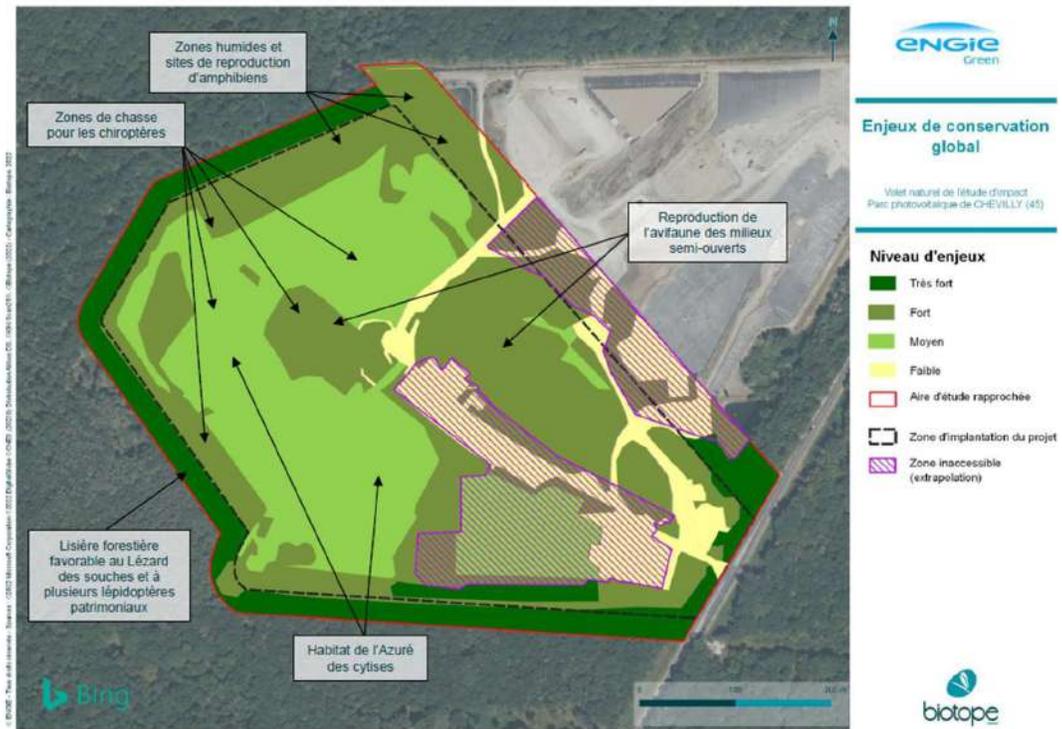


Figure 100 : Cartographie des enjeux de conservation globale – Source : Biotope

6.4 Milieu humain

6.4.1 Occupation du sol

Le secteur d'étude se situe à l'emplacement d'une ancienne ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux).

Selon le site Corine Land Cover, le site est occupé par une zone industrielle ou commerciale.

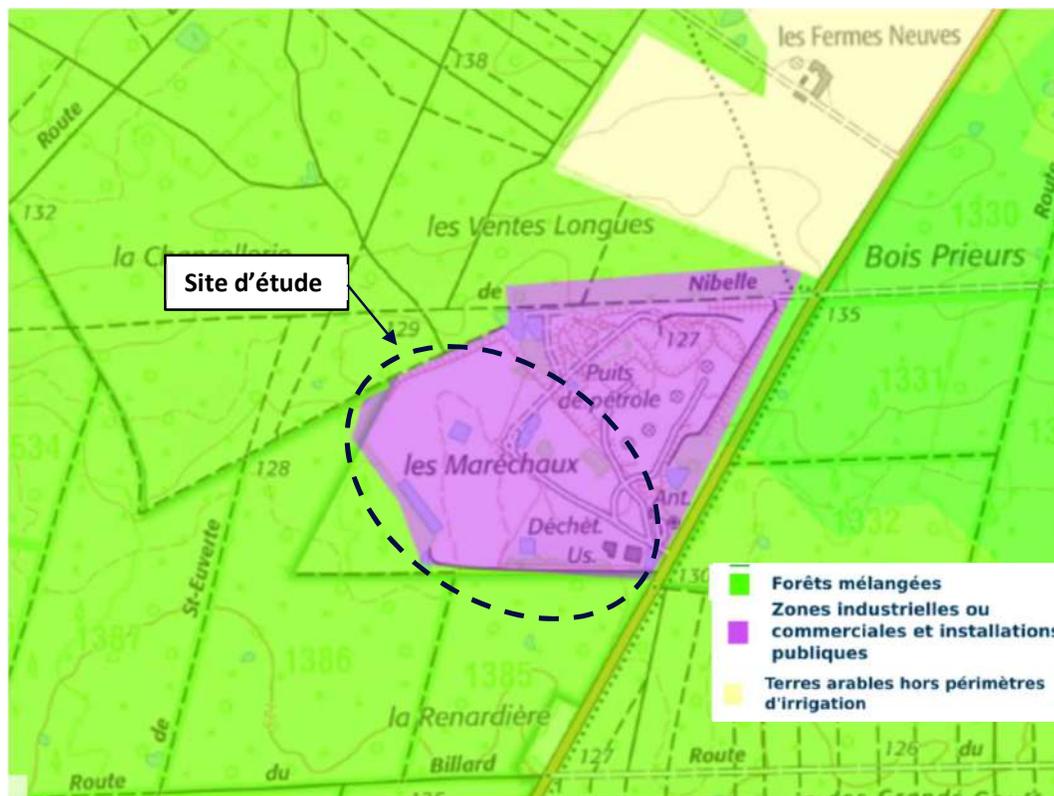


Figure 101 : Occupation du sol selon Corine Land Cover

Selon l'inventaire faune-flore, le site d'étude est occupé par :

- Au Sud-Ouest des espaces ouverts en bordure de boisement ;
- Au Nord et à l'Est des espaces artificialisés.

6.4.2 Urbanisme

La commune de Chevilly est rattachée à la communauté de communes de la Beauce Loirétaine qui possède un PLU intercommunal approuvé le 25 mars 2021.

Le site d'étude est en zone **Ne** : la zone N délimite les principaux espaces naturels du territoire. Elle comprend ponctuellement des secteurs de taille et de capacité limitées (Nh, Ne) pour prendre en compte l'existant.

Sont admis en zone Ne, les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés (c'est-à-dire les constructions permettant la production d'énergie reversée dans les réseaux publics de distribution et de transport d'énergie, locaux techniques nécessaires comme les transformateurs électriques, etc.) sous réserve de ne pas porter atteinte à l'économie générale

Etude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly

des exploitations agricoles et forestières et à la qualité des paysages des unités agricoles et forestière.

Le projet d'implantation de la centrale photovoltaïque est compatible avec le PLUi.

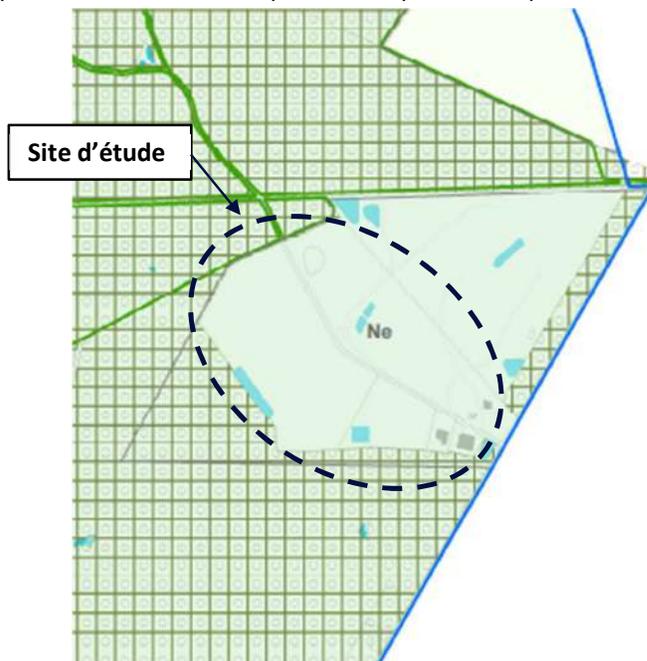


Figure 102 : Extrait du zonage du PLUi de la Beauce Loirétaine

6.4.3 Servitudes et contraintes liées au site

D'après le PLUi de la communauté de communes de la Beauce Loirétaine, au sud du site est situé la servitude d'utilité publique AR6 – Ouvrages militaires terrestres : abords des champs de tir. Afin d'assurer la sécurité au droit des champs de tir, des zones dangereuses soumises à une réglementation particulière sont définies (interdiction de stationner et d'accès pendant l'exercice de tirs, de construire, ...).

Cette zone, située au sud du site, est exclue du périmètre de construction de la centrale photovoltaïque.

Etude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly

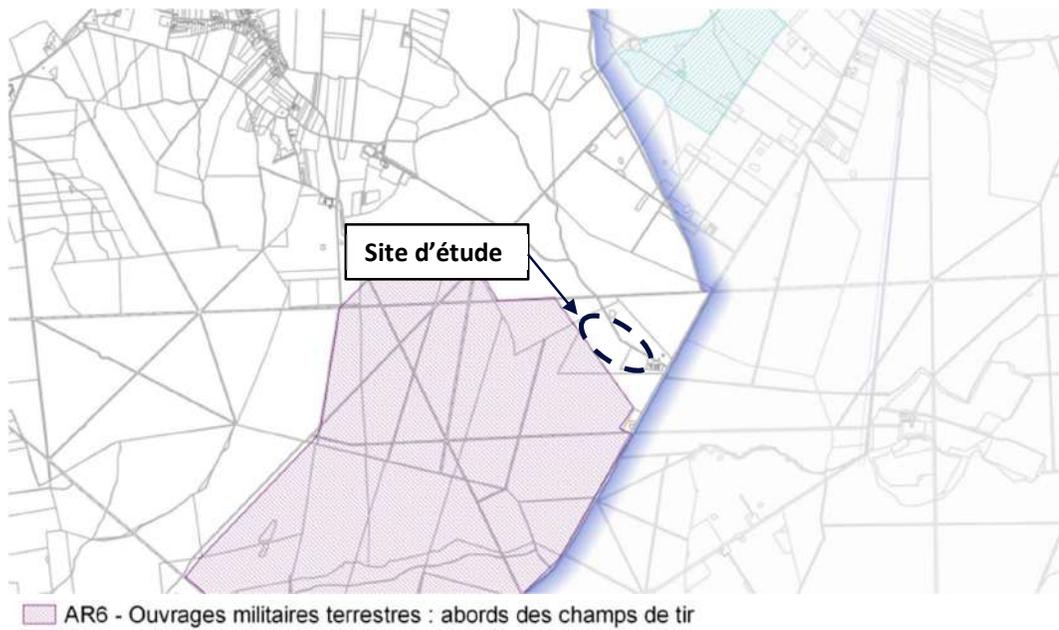


Figure 103 : Extrait du plan des servitudes d'utilité publique du PLUI de la communauté de communes de la Beauce Loirétaine

6.4.4 Voirie et accès au site

L'accès au site d'étude se fait via la D97 unique voie d'accès au site. Cet axe, long de 50 km, relie Orléans à Etampes.

L'accès au site se fait par un portail sécurisé. Le site est clôturé.

Etude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly

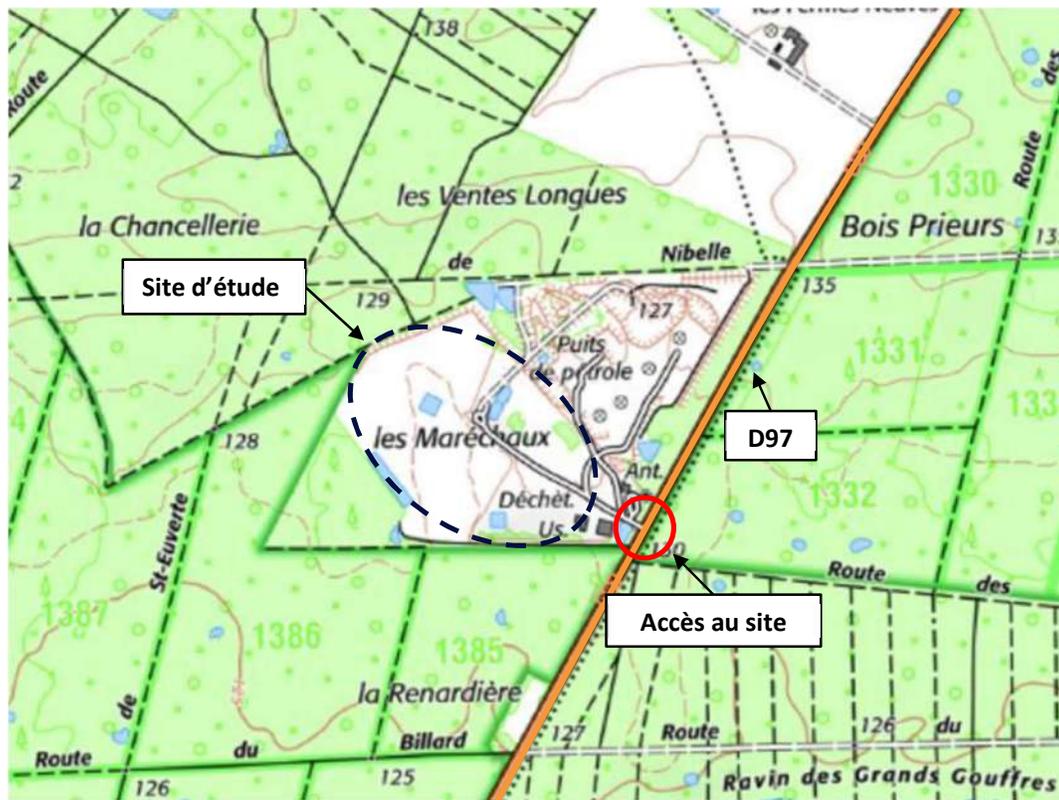


Figure 104 : Localisation des routes d'accès au site – source : Géoportail

6.4.5 Population

Selon l'INSEE, la population légale en 2020 (données en vigueur au 1^{er} janvier 2023) de la commune de Chevilly s'élève à 2 671 habitants.

La densité de population est de 63 habitants/km², ce qui est inférieur à la moyenne nationale (Moyenne nationale : 103 habitants/km² - source INSEE).

Le site d'étude est relativement isolé de toutes habitations qui sont concentrées dans le centre-bourg. Les bâtiments les plus proches du projet se trouvent à 1 km au nord du site (exploitation agricole).

Le bourg de Chevilly se situe à environ 6 km au nord-ouest du site d'étude.

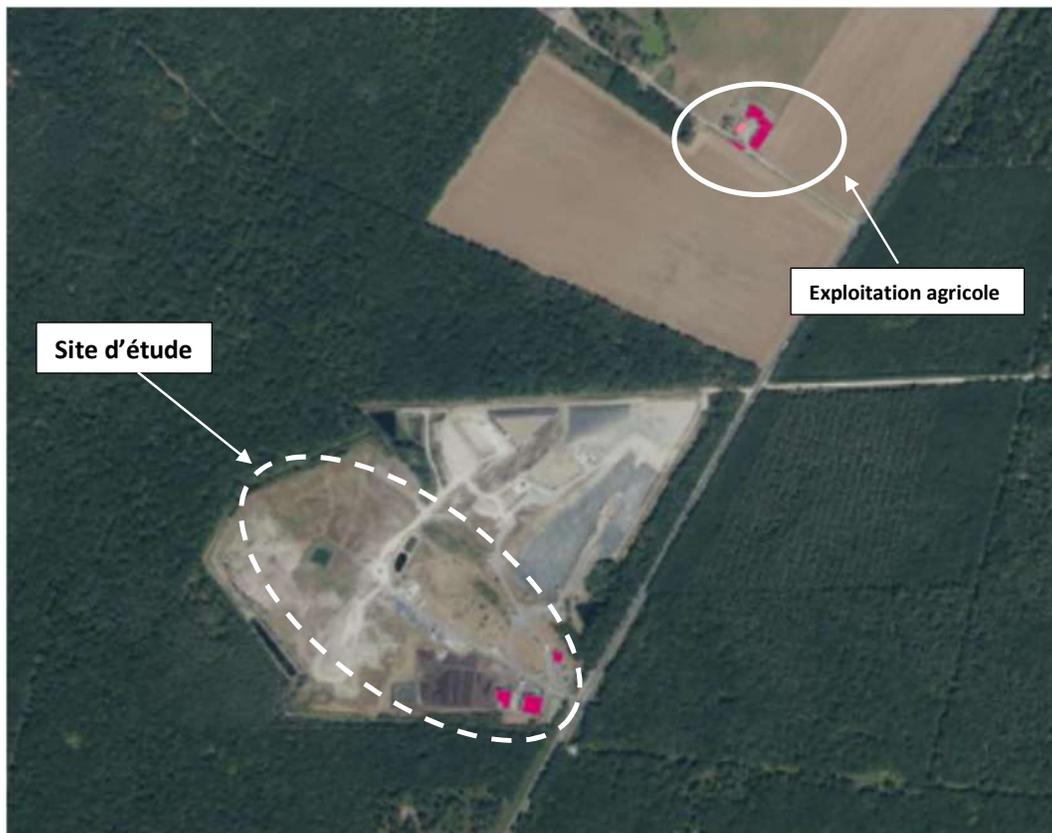


Figure 105 : Localisation des habitations les plus proches – source : Géoportail

6.4.6 Activités économiques

6.4.6.1 Emploi

Dans la commune de Chevilly, en 2019, le taux d'actifs au sein de la population des 15 – 64 ans était de 73,3 %, soit légèrement inférieur au taux calculé en France de 74,1 %.

Parmi ces actifs, le taux de chômage s'élève à 7,3 % en 2019 (6,5 % en 2013).

6.4.6.2 Secteurs d'activité

La commune de Chevilly comptabilise 150 établissements sur son territoire en 2019, dont les principales sont 27% en « Construction » et 37% en « Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration ».

6.4.6.3 Appellation d'Origine Contrôlée et Indication Géographique Protégée

L'appellation d'Origine Contrôlée (AOC) est un signe français qui désigne un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique. Les facteurs naturels et humains sont liés et le produit qui en est issu ne peut être reproduit hors de son terroir.

L'appellation d'origine protégée (AOP) est la transposition au niveau européen de l'AOC française pour les produits laitiers et agroalimentaires (hors viticulture).

L'indication géographique protégée (IGP) distingue un produit (y compris les vins) dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais

qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété. La relation entre le produit et son origine est moins forte que pour l'AOC mais suffisante pour conférer une caractéristique ou une réputation à un produit et le faire ainsi bénéficier de l'IGP.

D'après le site internet de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la qualité), il apparaît que la commune de Chevilly est concernée par une IGP : Volailles de l'Orléanais.

6.4.6.4 Tourisme

La commune de Chevilly ne compte pas d'établissement de touristique.

6.4.6.5 Agriculture

La zone d'implantation n'est pas exploitée pour l'agriculture.

Elle s'insère néanmoins dans un contexte de forêt et de cultures céréalières (blé).

6.4.7 Cadre de vie

6.4.7.1 Gestion des déchets

La gestion des déchets de la Communauté de Communes la Beauce Loirétaine est gérée par le SIRTOMRA (Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des ordures ménagères de la Région d'Artenay).

Elle gère 4 déchetteries sur les communes d'Artenay, Patay, Neuville-aux-Bois et Orgères-en-Beauce.

6.4.7.2 Qualité de l'air

L'association Lig'Air est chargée de la surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire. Pour mener à bien cette mission, elle dispose de plusieurs stations permanentes et de stations mobiles, principalement réparties sur les grandes Métropoles de la région. Ces stations permettent le suivi des principaux polluants atmosphériques :

- le **dioxyde d'azote** (NO₂) : polluant indicateur des activités de transport, notamment le trafic routier ;
- le **dioxyde de soufre** (SO₂) : résulte de la combustion des combustibles fossiles et des procédés industriels (chaufferies urbaines, véhicules à moteur Diesel, incinérateurs...). Il provoque des pluies acides et des irritations pour l'appareil respiratoire ;
- l'**ozone** (O₃) : polluant secondaire formé par réaction chimique entre les gaz « précurseurs », le dioxyde d'azote et les composés organiques volatils (COV), sous l'effet du rayonnement solaire. Il contribue à l'effet de serre, à la baisse de rendement des cultures agricoles et provoque des irritations oculaires et des troubles respiratoires ;
- le **monoxyde de carbone** (CO) : résulte de la combustion incomplète des combustibles et du carburant. Il provoque des intoxications et peut être mortel en cas d'exposition prolongée à des concentrations élevées ;
- les **particules en suspension** (PM10 et PM2.5) : mélange de composés chimiques de différentes tailles, présentant des sources multiples.

Il n'existe pas de station de mesure de la qualité de l'air à Chevilly. La station de mesure la plus proche est celle de Orléans-Marigny-les-usages à plus de 7 km au sud-est. Il s'agit de d'une station périurbaine de fond.

Etude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly



Les résultats de mesures sur les stations de fonds de l'agglomération d'Orléans montrent globalement une amélioration de la qualité de l'air sur les paramètres NO₂, SO₂, PM10 et PM2,5 depuis les 10 dernières années. La concentration en O₃ est en globalement en hausse depuis 2016 cependant aucun dépassement réglementaire sur les objectifs de qualité de l'air n'a été observé depuis 2007 (120 µg/m³ /8h à ne pas dépasser plus de 25 j/an en moyenne sur 3 ans).

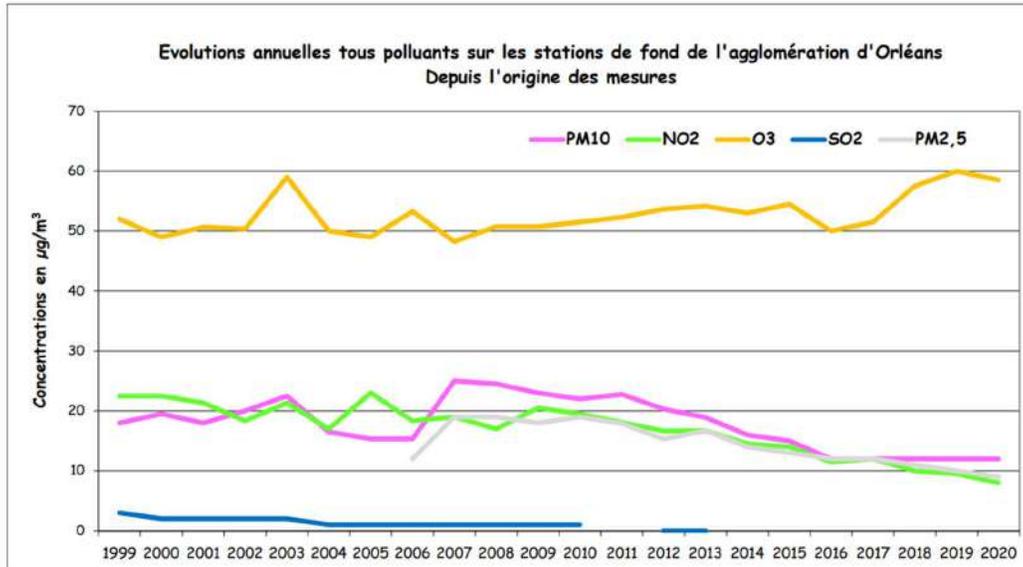


Figure 106 : Statistiques annuelles de l'agglomération d'Orléans (stations de fond)

Le site d'étude est suffisamment éloigné de l'aire urbaine d'Orléans et est située dans une zone forestière, ainsi, la qualité de l'air y est globalement bonne.

| | | Valeurs limites et objectifs de qualité | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------|--|---|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|----|
| unité | Particules en suspension PM ₁₀ | Stations | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007* | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | |
| moyenne annuelle | Valeur limite (40 µg/m ³ /an) | Saint-Jean | | | | | | | 16 | 16 | 25 | 25 | 23 | 22 | 23 | 20 | | | | | | | | | |
| | | La Source | 13 | 15 | 15 | 18 | 21 | 16 | 14 | 14 | 25 | 24 | 23 | 22 | 22 | 21 | 19 | 16 | 15 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| | | Gambetta | 26 | 23 | 24 | 25 | 28 | 23 | 21 | 21 | 27 | 20 | 21 | 23 | 21 | | | 26 | 22 | 22 | 21 | 20 | 19 | 19 | 17 |
| percentile en µg/m ³ | Valeur limite (50 µg/m ³ /24h en percentile 90,4) | Saint-Jean | | | | | | | | | 41 | 37 | 39 | 37 | 40 | 39 | | | | | | | | | |
| | | La Source | | | | | | | | | | 43 | 36 | 37 | 36 | 38 | 38 | 38 | 27 | 25 | 22 | 21 | 21 | 21 | 21 |
| | | Gambetta | | | | | | | | | | 43 | 31 | 35 | 37 | 33 | | | 44 | 35 | 34 | 32 | 32 | 29 | 30 |
| moyenne annuelle | Objectif de qualité (30 µg/m ³ /an) | Saint-Jean | | | | | | | 16 | 16 | 25 | 25 | 23 | 22 | 23 | 20 | | | | | | | | | |
| | | La Source | 13 | 15 | 15 | 18 | 21 | 16 | 14 | 14 | 25 | 24 | 23 | 22 | 22 | 21 | 19 | 16 | 15 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| | | Gambetta | 26 | 23 | 24 | 25 | 28 | 23 | 21 | 21 | 27 | 20 | 21 | 23 | 21 | | | 26 | 22 | 22 | 21 | 20 | 19 | 19 | 17 |
| nombre de jours | Ozone O ₃ | Stations | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | |
| | | Valeur cible (120 µg/m ³ /8h à ne pas dépasser plus de 25 j/an en moyenne sur 3 ans) | | | | | | | 31,3 | 31,3 | 22,7 | 21,3 | 19,3 | 9,3 | 7,7 | 12 | | | | | | | | | |
| | | Préfecture | | | | | | | 35,7 | 39,7 | 29,7 | 25,5 | 23,7 | 14,3 | 17,3 | 17 | | | | | | | | | |
| | | Saint-Jean | | | | | | | 31 | 30,7 | 25,3 | 20,3 | 16,7 | 8,7 | 11 | 15 | 15 | 18 | 17 | 17 | 12 | 11 | 16 | 20 | 25 |
| moyenne annuelle | Dioxyde d'azote NO ₂ | Stations | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | |
| | | Valeur limite (40 µg/m ³ /an) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Préfecture | 27 | 28 | 27 | 21 | 22 | 20 | 25 | 22 | 24 | 21 | 23 | 22 | 20 | 18 | 18 | 15 | 15 | | | | | | |
| | | Saint-Jean | | 16 | 17 | 17 | 21 | 17 | 18 | 18 | 17 | 16 | 18 | 17 | 16 | 15 | 15 | 13 | 13 | 13 | 13 | 8 | 10 | 9 | 7 |
| moyenne annuelle | Objectif de qualité (40 µg/m ³ /an) | Gambetta | 49 | 47 | 51 | 49 | 43 | 41 | 40 | 40 | 39 | 38 | 44 | 42 | 40 | 41 | 36 | 33 | 32 | 33 | 30 | 29 | 28 | 21 | |
| | | Préfecture | 27 | 28 | 27 | 21 | 22 | 20 | 25 | 22 | 24 | 21 | 23 | 22 | 20 | 18 | 18 | 15 | 15 | | | | | | |
| | | Saint-Jean | | 16 | 17 | 17 | 21 | 17 | 18 | 18 | 17 | 16 | 18 | 17 | 16 | 15 | 15 | 13 | 13 | 13 | 13 | 8 | 10 | 9 | 7 |
| | | Gambetta | 49 | 47 | 51 | 49 | 43 | 41 | 40 | 40 | 39 | 38 | 44 | 42 | 40 | 41 | 36 | 33 | 32 | 33 | 30 | 29 | 28 | 21 | |

* : début de prise en compte de la fraction volatile des PM₁₀

■ dépassement de la valeur réglementaire
■ respect de la valeur réglementaire

Figure 107 : Historiques des valeurs annuelles de l'agglomération d'Orléans

D'après la base de données du Ministère de la Culture (Atlas des patrimoines), aucun monument historique et son périmètre de protection ne concerne le site de projet ou sont situés à proximité.

Par conséquent, le projet n'est concerné par aucune servitude de protection des monuments historiques.

Le monument historique le plus proche est le Château de la Mothe, situé sur la commune de Saint-Lyé-la-Forêt, à 4 km au nord du site d'étude.

6.4.8.2 Sites inscrits et classés

L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition. Le site inscrit est susceptible d'être transformé à terme en site classé (notamment les sites naturels) ou en ZPPAUP (principalement les sites bâtis).

L'inscription a pour objectif de permettre à l'État d'être informé des projets concernant le site, et d'intervenir de façon préventive, soit en vue de l'amélioration de ces projets, soit si nécessaire en procédant au classement du site.

L'inscription d'un site à l'inventaire s'effectue à l'initiative de l'État (DREAL) ou de la commission départementale des sites, perspectives et paysages. Elle est prononcée par arrêté ministériel.

Selon l'Atlas des Patrimoines, aucun site classé ou inscrit n'a été recensé à proximité du site d'étude.

Le site classé le plus proche est le Château de la Mothe et son parc, situé sur la commune de Saint-Lyé-la-Forêt, à 4 km au nord du site d'étude.

6.4.8.3 Archéologie préventive

Les ZPPA (Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques) sont des zones dans lesquelles les travaux d'aménagement soumis à autorisation d'urbanisme et les zones d'aménagement concertées de moins de 3 ha peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive.

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, aucune ZPPA n'est présente sur la commune de Chevilly. Aucun site archéologique n'est recensé par l'INRAP (source Géoportail).

Le projet sera réalisé à l'emplacement d'une ancienne ISDND, il ne sera donc pas implanté sur un nouveau terrain naturel. Il n'apparaît pas nécessaire dans ce contexte de consulter la DRAC.

6.4.9 Paysage

Le volet paysager de l'étude d'impact du projet de la centrale photovoltaïque au sol de Chevilly (59) a été réalisé par le bureau d'étude Clotilde Liot.

L'étude paysagère complète est fournie en Annexe 5. Les informations essentielles à l'établissement de l'état initial paysager du secteur d'étude sont reprises ci-après.

6.4.9.1 Situation et contexte général

Le site d'implantation se trouve en limite Sud-Est de la commune de Chevilly au lieu-dit « Les Maréchaux », dans le département du Loiret. La Zone d'Implantation Potentielle se situe dans le centre de stockage de déchets non dangereux (ISDND), le centre de tri et la plateforme de compostage. Le propriétaire est Suez RV Nord Est. Le centre est ouvert depuis 1982, sa superficie est d'environ 37 hectares. Chevilly se situe à 14 km au nord d'Orléans préfecture et à 6 km au sud d'Artenay. Elle comprend 2634 habitants. Elle appartient à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine (23 communes) et au PETR Pays Loire Beauce (48 communes).

Etude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly

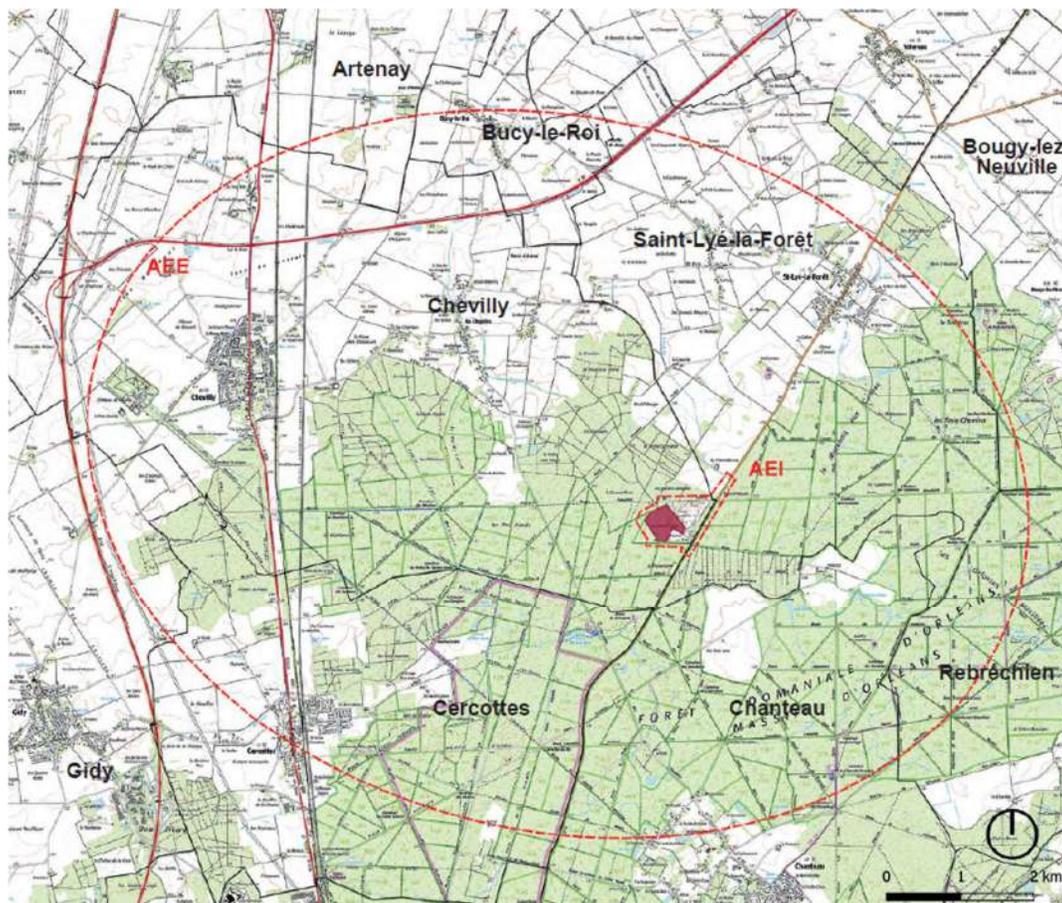


Figure 109 : Aires d'étude du projet – source : Clotilde Liot

6.4.9.2 Les unités paysagères

A l'échelle de l'Aire d'Etude Eloignée, on recense trois ensembles paysagers et trois unités paysagères, elles sont localisées sur la figure suivante. Situé à l'Est de Chevilly, le projet prend place dans l'unité paysagère de la Forêt d'Orléans.

Les paysages du secteur Ouest de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine à laquelle appartient la commune de **Chevilly**, sont fortement influencés par l'activité agricole, prenant souvent la forme d'openfield. Le tissu urbain est principalement groupé dans les bourgs et villages avec quelques fermes isolées au milieu des champs.

L'atlas des paysages du Loiret indique que le territoire appartient aux **ensembles paysagers** de la **Forêt d'Orléans** et de la **Grande Beauce**.

Les **unités paysagères** sont :

- Les **plaines d'Arténay**,
- Les **clairières de Gidy** ;
- Le **massif d'Orléans**.

Les ensembles paysagers sont :

- La **Grande Beauce**, une vaste plaine au centre du Bassin Parisien, connue pour ses paysages ouverts et nus de Champagne céréalière. Les bois s'y font rares et le bâti est concentré dans des villages éloignés les uns des autres. La Grande Beauce forme un vaste plateau à l'occupation du sol homogène, qui s'interrompt au sud par les **clairières** proches de la **Forêt d'Orléans**. C'est la plus grande forêt domaniale du territoire métropolitain et le second massif forestier de France. L'absence de relief et l'argile du sous-sol s'opposent à l'écoulement des eaux pluviales et expliquent l'abondance d'étangs et de zones humides. Les espaces agricoles sont souvent imbriqués à la lisière ou au cœur de la forêt et créent des paysages de clairière agricole. L'habitat est relativement regroupé en bourgs ou hameaux ;
- La **Forêt d'Orléans** présente dans les communes de Chevilly et Cercottes, est un réservoir de biodiversité boisé, de fort intérêt à l'échelle régionale.



Figure 110 : Ensembles paysagers et unités paysagères de l'ouest loiretain – Source : Clotilde Liot

Etude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly

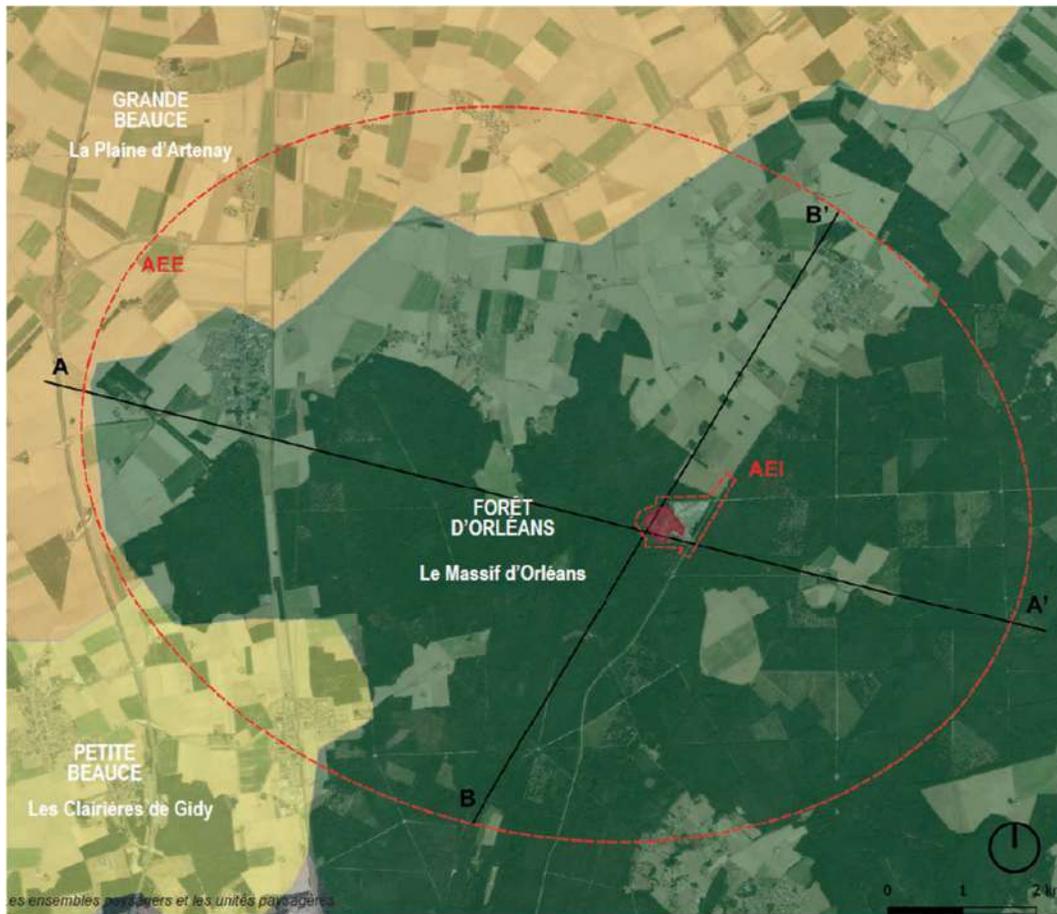


Figure 111 : Cartographie des unités paysagères et des ensembles paysagers du secteur d'étude –
Source : Clotilde Liot



Figure 112 : Ensemble paysager de la Grande Beauce, unité paysagère de la plaine d'Artenay –
Source : Clotilde Liot

Le projet prend place dans la frange nord de l'unité paysagère du Massif d'Orléans dont la principale caractéristique est la quasi-omniprésence d'un couvert forestier, à proximité de terrains agricoles.



Figure 113 : Imbrication des terres agricoles à la lisière de la forêt– Source : Clotilde Liot

6.4.9.3 Le socle paysager

Le relief

Le **relief** à l'échelle de l'Aire d'Etude Eloignée est très **peu marqué**. Les altitudes varient entre 117 NGF (au nord-Ouest du territoire communal de Chevilly) et 138 NGF (à l'Est de Chevilly). Au niveau de l'Aire d'étude Immédiate l'altimétrie est comprise entre 128 et 135 NGF.

Le **site de recyclage et de valorisation des déchets**, totalement artificiel, s'élève jusqu'à 147.04 NGF (au niveau de la Cuve Lixiviât n°4). Son **relief se distingue fortement** de celui du territoire environnant, assez plat.

Le point le plus élevé de la ZIP est à 144.45 au niveau du casier n°2, à proximité du bassin lixiviat traité ; le terrain existant proche est compris entre 128 et 129 NGF, soit une différence altimétrique d'environ 16m.



Figure 114 : Relief peu marqué – Source Clotilde Liot

Réseau hydrographique

Le **réseau hydrographique** est assez bien réparti sur le périmètre d'étude éloigné. Il est **peu important** en termes de **surface** en eau, mais les terrains peuvent être assez humides après la pluie.

Un **réseau de mares et d'étangs** d'origine anthropique ou naturelle ponctue le territoire. La plupart des points d'eau du périmètre d'étude sont masqués par la végétation et sont peu perceptibles.

Un **cours d'eau temporaire** est présent : la Retrève, affluent de la Cosnie qui s'écoule d'Est en Ouest lors d'épisodes pluvieux intenses. Il est la plupart du temps à sec, en raison de l'infiltration des eaux de surface vers la nappe souterraine.

L'**étang de la Retrève**, bassin artificiel créé par l'homme et destiné à absorber les caprices du cours d'eau éponyme, se situe à 1,7km de la ZIP. Il constitue un lieu de promenade et de repos.

Etude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly

Le sol de la forêt peut parfois être imperméable du fait des couches d'argiles. Il arrive donc qu'après de fortes pluies se créent des petits marécages naturels.



Mare du Grand Marchais - Hameau La Chapelle



Etang de la Retrève - Forêt d'Orléans

Figure 115 : Réseau hydrographique – Source : Clotilde Liot

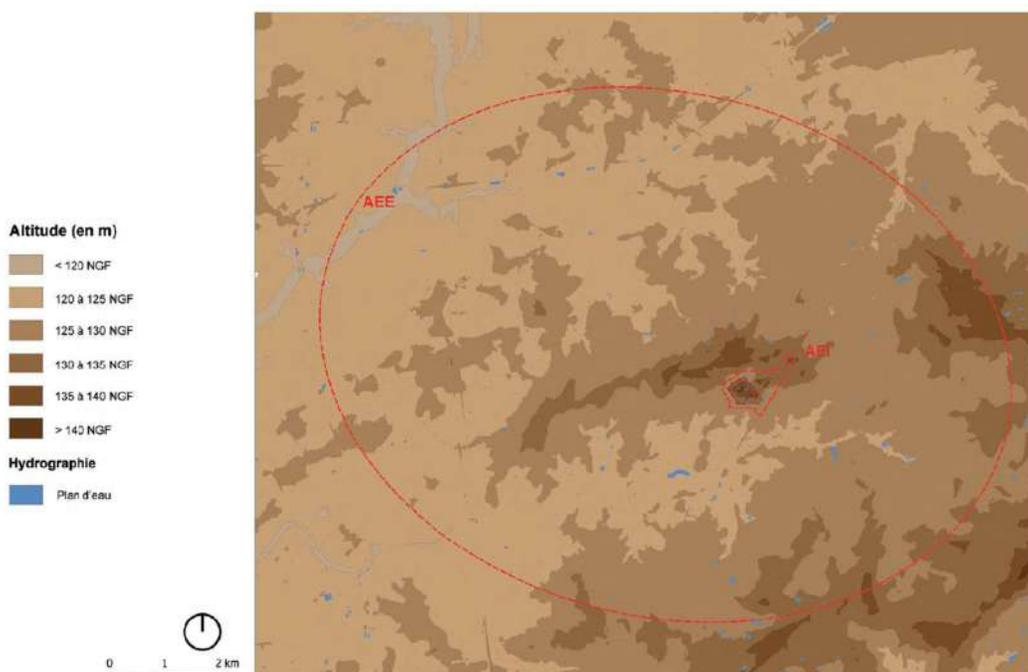


Figure 116 : Socle paysager du secteur d'étude – source : Clotilde Liot

6.4.9.4 Les composantes végétales

La partie Nord de l'Aire d'Etude Eloignée – la plaine d'Artenay – se caractérise par des paysages ouverts, occupés par de grandes parcelles cultivées. Les boisements y sont très épars.

Dans ce paysage illimité et ondulé, marqué par une intense activité agricole, tout élément présent dans le paysage devient un repère fort se détachant sur la ligne d'horizon. Cette impression d'espaces vastes est par ailleurs renforcée par l'agriculture intensive, ayant supprimé les haies.

La partie Sud – le massif d'Orléans – est quant à elle occupée par le massif boisé de la forêt d'Orléans.

La strate haute est constituée d'arbres de hauts-jets de première grandeur (20 à 25m de haut). Les principales essences qui composent ce massif forestier sont le chêne rouvre, le chêne pédonculé, le charme, le pin sylvestre.

La futaie est complétée d'un taillis constitué d'essences plus variées (alisier, bouleau, robinier, noisetier, cornouiller).

La strate moyenne à basse se compose de genêt, ronce.



Traversée de la forêt (RD97)



Paysage fermé du sous-bois

Figure 117 : Les composantes végétales du secteur d'étude 1/2 – source : Clotilde Liot



Paysage agricole ponctué de bosquets et fermé par les lisières de la forêt



Paysage ouvert agricole ponctué de bosquets

Figure 118 : Les composantes végétales du secteur d'étude 2/2- source : Clotilde Liot